

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Excusés : Mesdames Véronique Audebert et Laetitia Pedemonte, Monsieur Michel Tourenne.

Public dans la salle : 5 personnes.

1. CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE

Cette Convention sociale est signée entre la CAF, la Communauté de Communes et les Communes. Elle est consultable en mairie.

2. RECONDUCTION DE LA MISE À DISPOSITION DES SERVICES – MADS :

La mise à disposition permet de faire travailler les agents communaux pour le compte de la communauté de communes dans les domaines dont elle a la compétence (station d'épuration, chemin PDIPR), en contrepartie d'une compensation financière.

3. TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est devenue communautaire et est passée de 3 à 3,5 %. La communauté de commune peut continuer à verser, à la commune, cette taxe forfaitaire, calculée sur les sept dernières années, si la commune le souhaite.

Le conseil municipal est en faveur de la conserver.

4. URBANISME

Un certificat d'urbanisme a été refusé au lieu-dit les Reignes. Le conseil municipal décide, malgré l'avis de la Direction Départementale des Territoires, d'autoriser une construction sur ce terrain.

5. CNP

L'assurance du personnel est reconduite pour 2022.

6. COMPTABILITÉ

Suite à la fermeture de la trésorerie d'Excideuil, les sommes récoltées dans le cadre de la location de la salle des fêtes devront être apportées à Nontron. Pour faciliter la gestion en mairie, la régie de recettes est désormais clôturer et les locataires de la salle des fêtes régleront le montant de la location directement à la trésorerie.

7. COMMISSIONS

- Conseil communautaire du 16 décembre 2021 : consultable sur le site www.ccilap.fr

(Réhabilitation du Gymnase de Coulaures, création d'une médiathèque à Cubjac dans l'ancien presbytère, ZAE de Chardeuil, etc.)

- PLUI : réunion permettant de répartir le territoire en 4 secteur afin d'équilibrer le nombre de constructions ou de réhabilitations.

8. QUESTIONS DIVERSES

Délibération accordant une subvention annuelle à l'association départementale des retraités agricoles (100€/an)

Secrétaire de séance : Isabelle Blondet.